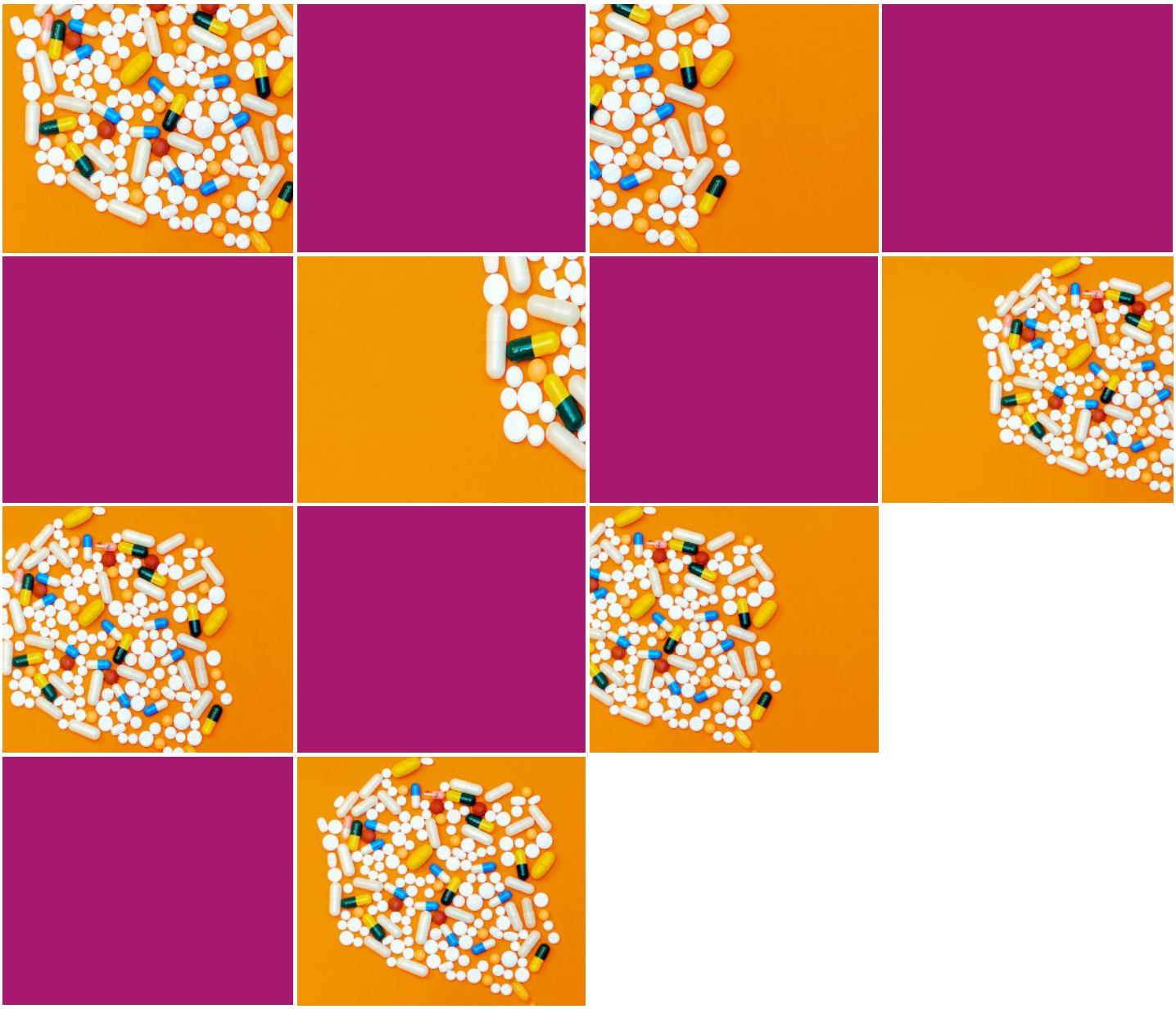

UNIVERSAL ACCESS AND AFFORDABLE MEDICINES

POSITION D'EPHA SUR LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS EN EUROPE

POSITION PAPER

Avril 2020

epha european public health alliance

À propos de EPHA

EPHA (European Public Health Alliance - Alliance Européenne pour la santé publique) est un moteur de changement - la principale alliance d'ONG plaidant pour une meilleure santé en Europe. Nous sommes une organisation dynamique, dirigée par ses membres : organisations de santé publique, groupes de patients, associations de professionnels de santé et groupes luttant contre des maladies spécifiques travaillant ensemble pour améliorer la santé et renforcer la voix de la santé publique en Europe.

À propos de la campagne d'EPHA pour l'accès universel à des médicaments abordables

La campagne pour l'accès universel à des médicaments abordables d'EPHA est un plaidoyer en faveur de la transparence, de la responsabilité et de l'intérêt public dans le domaine des produits pharmaceutiques, conformément aux priorités de nos membres les plus actifs dans ce domaine. Nous visons à garantir des médicaments abordables et de qualité en Europe, en remettant en question le modèle de développement actuel de l'industrie pharmaceutique et en appelant à des réformes pour garantir un meilleur accès de tous aux médicaments.

Pour plus d'information: **https://epha.org/universal-access-and-affordable-medicines/**

LES ORGANISATIONS SUIVANTES ONT CONTRIBUÉ À CETTE PUBLICATION :

European Academy of Paediatrics (EAP UEMS SP)
European Association of Hospital Pharmacists (EAHP)
Association of European Cancer Leagues (ECL)
European CanCer Organisation (ECCO)
European Hematology Association (EHA)
France Assos Santé
Romanian Health Observatory (RHO)

By Yannis Natsis • Policy Manager, Universal Access and Affordable Medicines

Co-funded by
the Health Programme
of the European Union

The European Public Health Alliance has received funding under anoperating grant from the European Union's Health Programme (2014-2020). The content of this document represents the views of the authoronly and is his/her sole responsibility; it cannot be considered to relectthe views of the European Commission and/or the Consumers, Health, Agriculture and Food Executive Agency or any other body of theEuropean Union. The European Commission and the Agency do notaccept any responsibility for use that may be made of the informationit contains.

Transparency Register Number: 18941013532-08

Sommaire

POSITION D'EPHA SUR LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS EN EUROPE 4

1. QUEL EST LE DEGRÉ DE GRAVITÉ DE LA CRISE OCCASIONNÉE PAR LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS ? 5

2. QUELLES INCIDENCES ONT LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS SUR LA SANTÉ DES PATIENTS ET SUR LA SANTÉ PUBLIQUE ? 6

3. QUELLES SONT LES CAUSES DES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS ? 7

4. COMMENT L'EUROPE GÈRE-T-ELLE LA CRISE ? 8

5. QUE FAUT-IL ENTREPRENDRE DE PLUS ? 9

POSITION D'EPHA SUR LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS EN EUROPE

La multiplication des pénuries de médicaments dans toute l'Europe a des incidences très graves sur l'état de santé des patients, leur sécurité et la continuité des soins dont ils ont besoin. L'Alliance européenne pour la santé publique (EPHA – European Public Health Alliance) demande qu'une solution soit rapidement apportée à la crise occasionnée par ces pénuries, au moyen d'une réponse coordonnée de la part des Etats membres de l'UE.

Le présent document donne un aperçu de la nature, de l'ampleur et de l'impact des pénuries de médicaments en Europe, et formule un certain nombre de recommandations concrètes pour remédier à la menace préoccupante qu'elles représentent pour la santé, au mépris des frontières.

Le problème des pénuries de médicaments est devenu plus brûlant encore avec l'apparition de la pandémie actuelle de coronavirus. Les difficultés d'approvisionnement touchent désormais les médicaments qui servent à traiter des patients atteints du COVID-19, notamment en soins intensifs, avec des conséquences désastreuses pour les personnes traitées pour le COVID comme pour celles souffrant d'autres pathologies nécessitant des produits identiques (par ex. l'hydroxychloroquine qui est utilisée pour le traitement de certains problèmes rhumatologiques, comme le lupus systémique).

EPHA formule 9 recommandations principales pour répondre aux pénuries de médicaments :

1. Renforcer le cadre législatif de l'UE relatif aux produits pharmaceutiques pour améliorer la notification des pénuries de médicaments et alourdir les obligations des titulaires d'AMM et des grossistes en ce qui concerne l'approvisionnement du marché.
2. Exiger que tous les médicaments commercialisés dans au moins deux Etats membres de l'UE soient assortis de plans de prévention et de gestion des pénuries.
3. Instituer des systèmes d'alerte pour anticiper les pénuries de médicaments, à la fois aux niveaux national et européen.
4. Publier de nouvelles lignes directrices au niveau de l'UE précisant les cas dans lesquels il sera possible de restreindre la liberté de circulation des médicaments afin d'en prévenir et d'en gérer la pénurie.
5. Publier de nouvelles lignes directrices au niveau de l'UE préconisant des pratiques d'approvisionnement prudentes de

nature à éviter les pénuries de médicaments génériques.

6. Instaurer un système de veille constante afin de détecter et surveiller les pénuries de médicaments au sein de l'UE.
7. Evaluer l'impact des pénuries de médicaments sur la santé des patients, leur traitement et les soins dont ils bénéficient au sein de l'UE.
8. Elaborer une stratégie globale au niveau de l'UE sur les pénuries de médicaments, en veillant à ce que le Parlement européen y contribue activement.
9. Lancer une Action Conjointe au niveau de l'UE centrée sur la prévention des pénuries de médicaments et sur les solutions permettant d'y remédier.

1. QUEL EST LE DEGRÉ DE GRAVITÉ DE LA CRISE OCCASIONNÉE PAR LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS ?

Les chiffres sur les pénuries de médicaments qui ont été communiqués par la plupart des pays de l'UE font état d'augmentations exponentielles. Ainsi, en France, 1.450 cas d'indisponibilité de médicaments ont été constatés en 2019, contre 868 en 2018 (à comparer aux 44 cas de 2008).[1] Aux Pays-Bas, le nombre des cas de rupture de stocks de médicaments a presque doublé en 2019, avec 1.492 cas recensés contre 769 en 2018.[2] En République Tchèque, 2.208 produits ont souffert d'une interruption d'approvisionnement en 2019, contre 1.630 en 2018 et 19 en 2008.[3]

Les problèmes que soulèvent les pénuries de médicaments affectent l'ensemble des pays européens, comme le montre le rapport d'enquête annuel de l'Association européenne des pharmaciens hospitaliers (EAHP - European Association of Hospital Pharmacists). En 2018, 73% des pharmaciens hospitaliers européens ont déclaré devoir gérer des ruptures de stocks de médicaments plusieurs fois par semaine, voire par jour.[4] Dans le cadre de l'enquête menée en 2019, 95% des personnes interrogées, soit 10% de plus qu'en 2014, ont estimé que les pénuries sont un problème actuel affectant la qualité des soins délivrés aux patients et le fonctionnement des pharmacies des hôpitaux. Les cas de pénurie de médicaments le plus fréquemment signalés concernent des agents anti-infectieux,

1 https://ansm.sante.fr/S-informer/Informations-de-securite-Ruptures-de-stock-des-medicaments

2 KNMP Geneesmiddelentekorten in 2019 verdubbeld https://www.knmp.nl/actueel/nieuws/nieuws-2020/geneesmiddelentekorten-in-2019-verdubbeld

3 Medicines shortages catalogue of the Czech National Agency for Medicines Control http://www.sukl.cz/vypadky-leku

4 2018 Medicines Shortages Survey of the European Association of Hospital Pharmacists (EAHP) - http://www.eahp.eu/sites/default/files/report_medicines_shortages2018.pdf

des produits anticancéreux et des anesthésiques.[5]

2. QUELLES INCIDENCES ONT LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS SUR LA SANTÉ DES PATIENTS ET SUR LA SANTÉ PUBLIQUE ?

La définition de ces pénuries varie selon les pays et les acteurs concernés. D'après l'EPHA, dont le point de vue est centré sur le patient, il convient de parler de pénurie dès lors qu'un patient ne peut pas obtenir, dans les délais requis, le médicament qui lui a été prescrit.

Pour les patients, les conséquences induites par les ruptures de stocks de médicaments comprennent, notamment :

- **une progression de la maladie et/ou une aggravation des symptômes du fait du retard de traitement.** Les résultats du traitement pâtissent du caractère tardif de son administration, d'une modification de sa durée ou de sa fréquence et de l'éventuelle réduction des doses prescrites ;
- **une transmission évitable des maladies infectieuses.** Les pénuries de vaccins, et notamment ceux qui sont destinés à lutter contre l'Hépatite B, le Pneumocoque, la Tuberculose, le Tétanos, le VPH et l'Hépatite A, sont parmi les plus fréquemment signalées[6]; les traitements contre le VIH et la Syphilis ont également connu des ruptures de stocks au cours des 10 dernières années ;
- **un risque accru d'exposition à des médicaments falsifiés.** En cas d'indisponibilité de médicaments, le désespoir peut amener des patients à se fournir auprès de sources peu fiables (achats en ligne, à l'étranger, etc.) ;
- **une détresse psychologique importante pour les patients et leur famille.** Tout retard dans le traitement des maladies mortelles (notamment le cancer) peut être particulièrement traumatisant. A cet égard, une enquête sur les pénuries de médicaments & de vaccins[7] menée par France Assos Santé et BVA, en décembre 2018, a découvert que les insuffisances de médicaments avaient engendré de l'anxiété chez plus de 40 % des patients souffrant d'une affection de longue durée[8].

Les pénuries de médicaments peuvent également entraîner une dégradation de la santé des patients qui se trouvent contraints d'opter pour une thérapie alternative, ce qui induit :

5 2019 Medicines Shortages Survey of the European Association of Hospital Pharmacists (EAHP) - https://www.eahp.eu/sites/default/files/eahp_2019_medicines_shortages_report.pdf

6 https://www.eahp.eu/sites/default/files/eahp_opinion_on_vaccination.pdf

7 https://www.france-assos-sante.org/wp-content/uploads/2019/02/Penuries-medicaments-Resultats-BVA-dec2018.pdf

8 See note 6.

- une augmentation des risques d'erreur de prescription ou d'administration ;[9]
- Increased une augmentation des risques d'effets secondaires, une toxicité plus élevée ou le développement d'une résistance aux médicaments chez certains patients ;
- un traitement moins performant, voire un échec thérapeutique.

Ces risques sont particulièrement préoccupants pour des populations qui ne peuvent recourir à des formulations médicamenteuses ordinaires, à l'instar des enfants, des personnes âgées et d'autres groupes de patients vulnérables, comme ceux qui sont en soins intensifs ou affectés par un handicap, ou encore ceux qui ne peuvent pas avaler facilement des médicaments, et pour lesquels une prescription spécifique est requise.

Par ailleurs, les pénuries de médicaments sont également susceptibles d'entraîner une hausse des dépenses de sécurité sociale (et notamment celles des hôpitaux) et une augmentation des frais supportés par les patients.

3. QUELLES SONT LES CAUSES DES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS ?

Les causes possibles des pénuries de médicaments sont multiples et comprennent, notamment :

- **les problèmes de fabrication :** vices ou défauts de qualité, indisponibilité des matières premières, non-respect des Bonnes Pratiques de Fabrication (GMP – Good Manufacturing Practices), fermeture d'un site de fabrication, rappel d'un médicament, catastrophes imprévues ;
- **les décisions commerciales du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) :** abandon d'un marché national ou cessation complète de la production d'un produit particulier ;
- **la capacité de production :** hausse imprévue de la demande ou mauvaise estimation des besoins ;
- **les problèmes d'approvisionnement :** existence de quotas et conséquences dommageables du commerce parallèle, inefficacité des moyens logistiques.

Toutefois, il existe peu d'informations sur les causes précises expliquant l'indisponibilité d'un médicament en particulier. Bien souvent, les motifs avancés par les titulaires d'AMM et/ou publiés par les agences de santé sont d'ordre très général (sont cités, notamment, des problèmes de production, des difficultés d'approvisionnement, des impératifs commerciaux ou marketing, l'indisponibilité

9 Medication errors are mentioned as one of the consequences of shortages by 25 % of hospital pharmacists (2018 Medicines Shortages Survey of EAHP).

de nouveaux lots, etc.) et varient d'un pays à un autre. Cela complique la mise en place de mesures de gestion efficaces et ne permet pas d'obtenir une image fiable de la situation européenne. Les normes applicables à la divulgation au public des pénuries de médicaments en Europe sont très variées, opaques et ne permettent pas de dresser un état sérieux et cohérent des facteurs qui en sont la cause.

4. COMMENT L'EUROPE GÈRE-T-ELLE LA CRISE ?

La plupart des Etats membres de l'UE ont adopté au niveau national des mesures visant à combattre et faciliter la gestion des pénuries de médicaments, selon un rythme qui s'est clairement intensifié au cours des 3 dernières années. Nombre de ces initiatives sont encore trop récentes pour permettre une évaluation précise de leurs effets, mais il est néanmoins possible de relever quelques difficultés récurrentes :

- l'adoption de nouvelles réglementations nationales manque de coordination au niveau européen, ce qui nuit à l'efficacité des mesures prises, contribue à une répartition peu optimale des stocks et entraîne des pénuries à la fois aux niveaux européen et mondial ;
- le sort des restrictions imposées par les Etats-membres au commerce parallèle, afin de pallier les difficultés d'approvisionnement en médicaments, actuelles ou prévues, reste incertain (au regard de la libre circulation des marchandises au sein de l'UE), dans la mesure où le cadre juridique actuel de l'UE manque d'orientations claires quant à la possibilité d'imposer des restrictions à l'export ;
- dans beaucoup de pays, les dispositions législatives concernant la gestion des pénuries ne sont pas mises en œuvre faute de contrôles suffisants et de l'existence ou de l'application de sanctions.

En 2019, le Groupe de Travail HMA-EMA chargé d'examiner la disponibilité des médicaments autorisés a publié un document d'orientation sur la détection et la notification des pénuries de médicaments à l'intention des titulaires d'AMM, et a lancé un programme-pilote concernant l'établissement d'un réseau de points de contact uniques (Réseau SPOC) en vue d'améliorer le partage d'informations entre les Etats-membres, l'Agence européenne des médicaments (EMA – European Medicines Agency) et la Commission européenne à propos de la pénurie de médicaments essentiels. De telles initiatives sont louables et il faut bien entendu les soutenir, mais il se peut que leur impact reste limité pour les raisons suivantes :

- l'efficacité des recommandations formulées dépendra de la bonne volonté des titulaires d'AMM, lesquels ont d'ores et déjà demandé à en retarder la mise en œuvre ; et
- le Réseau SPOC se concentre principalement sur la gestion de la crise, et non sur les moyens d'éviter les pénuries.

5. QUE FAUT-IL ENTREPRENDRE DE PLUS ?

Les pénuries de médicaments représentent une menace pour l'ensemble du territoire européen. Pour maximiser la portée des mesures mises en œuvre au niveau national, il convient de les coordonner, de les compléter et de les soutenir par des initiatives de l'UE.

Du point de vue des politiques à mettre en œuvre, **EPHA formule 9 recommandations principales**.

1. **Renforcer le cadre législatif de l'UE relatif aux produits pharmaceutiques pour améliorer la notification des pénuries de médicaments et alourdir les obligations des titulaires d'AMM et des grossistes en ce qui concerne l'approvisionnement du marché..**

Les Articles 81 et 23a de la Directive 2001/83/CE instituant un Code communautaire relatif aux médicaments à usage humain ont établi des obligations générales d'approvisionnement en médicaments à la charge des titulaires d'AMM et des grossistes, ainsi qu'une obligation de notification pesant sur les titulaires d'AMM en cas d'interruption d'approvisionnement, temporaire ou permanente. Toutefois, ces obligations ont été mises en place de manières très diverses par les Etats membres et les exigences en matière de notification varient énormément d'un pays à l'autre.

EPHA réclame une révision du cadre législatif de l'UE concernant les pénuries de médicaments, afin d'améliorer la notification des pénuries, d'alourdir les obligations pesant sur les titulaires d'AMM et les grossistes en ce qui concerne l'approvisionnement du marché, et de pouvoir exiger le respect de l'ensemble des obligations incombant aux acteurs de la chaine d'approvisionnement des médicaments.

2. **Exiger que tous les médicaments commercialisés dans au moins deux Etats membres de l'UE soient assortis de plans de prévention et de gestion des pénuries.**

Ces plans de prévention et de gestion ont pour objet d'éviter les ruptures de stocks et de réduire leur impact lorsqu'ils surviennent. Ils devront être élaborés au vu d'une analyse des risques de fabrication et de distribution, et comporter des mesures clairement définies en ce qui concerne la constitution de stocks, la diversification des sources d'approvisionnement en matières premières (et notamment en ingrédients pharmaceutiques actifs), et la construction d'autres sites de fabrication à des fins de résilience de la production.[10]

10 Article 4 of Décret n° 2016-993 du 20 juillet 2016 relatif à la lutte contre les ruptures d'approvisionnement de médicaments - https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032922434&categorieLien=id

EPHA réclame la création d'une obligation légale imposant d'assortir tous les médicaments commercialisés dans au moins deux Etats membres de l'UE, de plans de prévention et de gestion des pénuries susceptibles de les affecter.

3. Instituer des systèmes d'alerte pour anticiper les pénuries de médicaments, à la fois aux niveaux national et européen.

Certains Etats membres ont établi des systèmes d'alerte qui facilitent l'anticipation et la prévention de pénuries éventuelles en contrôlant, par exemple, les stocks de médicaments. Nous recommandons l'adoption de systèmes similaires dans les autres pays de l'UE ou au niveau européen, afin de permettre aux systèmes de santé de prendre des mesures de prévention/d'atténuation dès que possible.

EPHA appelle à l'établissement d'un système ad hoc coordonné au niveau pan-européen afin de pouvoir signaler au plus vite l'imminence d'une pénurie de médicaments.

4. Publier de nouvelles lignes directrices au niveau de l'UE précisant les cas dans lesquels il sera possible de restreindre la liberté de circulation des médicaments afin d'en prévenir et d'en gérer la pénurie.

Le commerce parallèle[11] de médicaments entre pays peut être la cause de pénuries s'il ne fait pas l'objet de contrôles des autorités nationales. En vertu de l'Article 36 du Traité sur le fonctionnement de l'UE, les Etats membres peuvent imposer des restrictions à l'exportation de produits pharmaceutiques par les grossistes, afin d'éviter ou de gérer les pénuries. Toutefois, ces mesures doivent être appropriées, nécessaires et proportionnées, de manière à ne pas exposer le pays à une procédure d'infraction. La formulation par l'UE, au bénéfice des Etats membres, de lignes directrices précisant les situations dans lesquelles de telles restrictions peuvent être imposées sans risquer d'enfreindre les règles européennes de libre circulation serait de nature à rassurer les pays quant à leur marge de manœuvre et les aiderait à répondre rapidement aux pénuries de médicaments dès leurs prémices.

EPHA demande à l'UE de formuler des lignes directrices précises et exhaustives quant aux mesures susceptibles d'être adoptées par les Etats membres en vertu de l'Article 36 du Traité sur le fonctionnement de l'UE, afin d'éviter et de gérer les pénuries de médicament.

5. Publier de nouvelles lignes directrices au niveau de l'UE préconisant des pratiques d'approvisionnement prudentes de nature à éviter les

11 Parallel trade is the cross-border sale of goods within the EU by traders outside of the manufacturer's distribution system without the manufacturer's consent

pénuries de médicaments génériques.

L'indisponibilité des médicaments génériques est souvent associée à un manque de fournisseurs sur le marché considéré. Les pratiques d'approvisionnement qui dépendent uniquement des prix peuvent inciter les fournisseurs à se retirer de marchés nationaux, et à contribuer ainsi à une concentration des marchés, ce qui augmente le risque de pénurie des médicaments. La possibilité d'attribuer un marché de fourniture de produits pharmaceutiques à plusieurs fournisseurs réduit le risque de dépendance à l'égard d'un fournisseur unique.

EPHA préconise la publication par l'UE de nouvelles lignes directrices sur l'approvisionnement en médicaments, afin d'aider les Etats membres à adopter des pratiques d'approvisionnement prudentes et de concourir à la prévention des pénuries de médicaments génériques.

6. Instaurer un système de veille constante afin de détecter et surveiller les pénuries de médicaments au sein de l'UE.

Pour le moment, il est impossible d'avoir un aperçu complet des situations de pénurie prévalant au sein de l'UE à défaut d'une plateforme commune permettant de partager publiquement les informations en provenance de toute l'Europe. Un tel outil améliorerait la transparence quant à l'ampleur et aux causes de ces pénuries, optimiserait la gestion des situations de crise et clarifierait à l'égard du public les responsabilités de chacun dans ce cadre.

EPHA appelle à la mise en place au sein de l'UE d'un système de veille constante visant à détecter et surveiller les pénuries de médicaments, lequel regroupera et publiera l'ensemble des données communiquées par les pays.

7. Evaluer l'impact des pénuries de médicaments sur la santé des patients, leur traitement et les soins dont ils bénéficient au sein de l'UE.

EPHA se réjouit de la publication de l'appel d'offres lancé par DG SANTE en vue d'obtenir une étude sur l'origine des pénuries de médicaments au sein de l'UE. Il est en effet essentiel de recueillir des informations sur les différentes causes de la situation, et sur le rôle plus ou moins important qu'elles ont joué pour chaque pays et pour chaque catégorie de thérapie, avant d'analyser leurs conséquences sur l'ampleur de la pénurie et sa durée.

Néanmoins, il conviendra d'y ajouter une étude très sérieuse sur l'incidence des ruptures de stocks de médicaments sur les soins dispensés aux patients et la santé de ceux-ci, compte tenu de la menace que font peser ces pénuries sur l'état de santé des patients au sein de l'UE. Ces différentes études devront être menées en

toute transparence par des organes de recherche à la réputation irréprochable, insoupçonnables de conflits d'intérêts.

EPHA se félicite de l'étude annoncée sur l'origine des pénuries de médicaments en Europe, et demande en outre à ce que soient évalué l'impact de ces pénuries sur la santé des patients, leur traitement et les soins dont ils bénéficient au sein de l'UE.

8. Elaborer une stratégie globale au niveau de l'UE sur les pénuries de médicaments en veillant à ce que le Parlement européen y contribue activement.

La nécessité de mesures visant à garantir un approvisionnement adéquat en médicaments au sein de l'UE a été reconnue dans la Lettre de Mission adressée par la Présidente Ursula von der Leyen à Stella Kyriakides, à l'occasion de sa nomination en qualité de Commissaire européenne à la Santé en décembre 2019[12]. Reste qu'à ce jour, aucune stratégie européenne globale pour résoudre la crise engendrée par les pénuries de médicaments n'a encore été rendue publique.

En septembre 2019, l'EPHA et 40 organisations de représentants de la société civile ont adressé une lettre à la Commission ENVI du Parlement européen pour réclamer que celle-ci rédige un rapport d'initiative sur la question des pénuries de médicaments. Pour le Parlement, il s'agit d'une opportunité de réfléchir à d'éventuelles solutions avec les parties prenantes, dans l'objectif de contribuer à l'élaboration d'une stratégie propre à l'UE sur ces enjeux cruciaux.

EPHA demande à la Commission européenne d'élaborer une stratégie globale au niveau de l'UE pour faire face aux pénuries de médicaments, et invite le Parlement européen, en tant qu'organe de représentation des citoyens européens, à contribuer activement à cette stratégie que ce soit en rédigeant un Rapport d'initiative ou par tous autres moyens à sa disposition.

9. Lancer une Action Conjointe au niveau de l'UE centrée sur la prévention des pénuries de médicaments et sur les solutions permettant d'y remédiers.

Un cadre de coopération sur les pénuries de médicaments a déjà été mis en place entre les Etats membres de l'UE, grâce au Groupe de Travail HMA-EMA chargé d'examiner la disponibilité des médicaments autorisés, créé en décembre 2016. Toutefois, ce Groupe de Travail concentre principalement ses travaux sur l'optimisation de la gestion des pénuries et les moyens consacrés à cette initiative de coopération européenne sont modestes, ce qui retardera la mise en œuvre des

12 https://ec.europa.eu/commission/commissioners/sites/comm-cwt2019/files/commissioner_mission_letters/mission-letter-stella-kyriakides_en.pdf

mesures qu'il propose. Partant, un autre cadre de collaboration entre Etats membres de l'UE pourrait être envisagé, afin d'élaborer et de partager des outils et des méthodes destinés à prévenir les pénuries de médicaments, sous la forme d'une « Action Conjointe » financée par le Programme de Santé de l'UE.

EPHA réclame une Action Conjointe au niveau de l'UE sur la prévention des pénuries de médicaments afin d'appuyer les initiatives prises en matière d'échange de bonnes pratiques entre les Etats-membres et de concourir à l'élaboration de mesures de prévention communes.

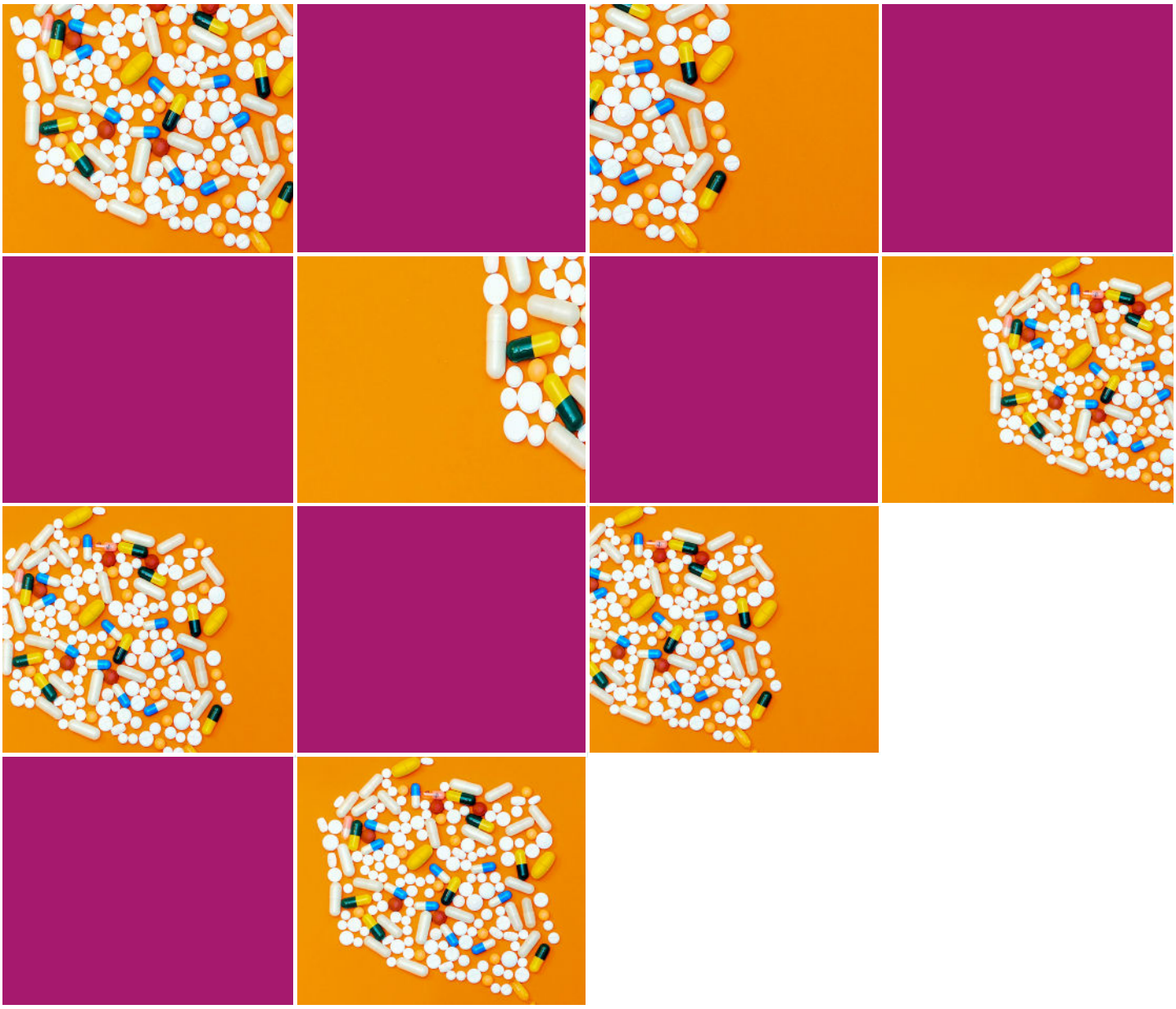

EUROPEAN PUBLIC HEALTH ALLIANCE (EPHA)

Rue de Trèves 49-51 • 1040 Brussels (BELGIUM) • +32 (0) 2 230 30 56 • https://epha.org/ • epha@epha.org